

L'Examen professionnel supérieur (EPS) d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles avec diplôme fédéral

Délais EPS 4 novembre au 12 novembre 2024

Table des matières

1.	L'inscription / avant l'examen pour les candidats à l'examen.....	1
2.	Avant l'examen pour les experts	3
3.	Cérémonie de remise des diplômes.....	3
4.	Règlements et directive actuelles.....	3

1. L'inscription / avant l'examen pour les candidats à l'examen

Objet	Exigences selon le règlements/les directives d'examen		Délais
Publication au plus tard le vendredi 22.05.2020 sur le site internet de UCBA En plus, par mail aux fournisseurs de modules personnes en formation	au moins 5 mois avant le début de l'examen	<input type="checkbox"/>	02.04.2024
Séance d'information en ligne pour les candidats ; lundi 22 avril 2024 (16h00)		<input type="checkbox"/>	22.04.2024
Délai d'inscription : lundi 22.07.2024		<input type="checkbox"/>	22.07.2024

Accusé de réception par e-mail immédiatement après réception de l'inscription		<input type="checkbox"/>	individuel
Travail de diplôme : Envoyer le titre, le sujet et la problématique centrale au plus tard jusqu'au lundi 03.06.2024. Annotation : Il est possible de présenter une demande au maximum 7 mois avant la date d'examen.	au plus tard au délai d'inscription	<input type="checkbox"/>	03.06.2024
Autorisation relative au titre, au sujet et à la problématique centrale du travail de diplôme jusqu'au vendredi 05.07.2024.	La décision sera communiquée au plus tard 3 mois avant le début de l'examen	<input type="checkbox"/>	05.07.2024
Organisation des deux chiens requis pour l'examen pratique (épreuve 3 de l'examen) au plus tard le	au moins 3 mois avant le début de l'examen final		02.08.2024
Décision relative à l'admission par écrit (par courrier recommandée) Aide-mémoire / Profil du chien 1 et chien 2 (épreuve 3 de l'examen) jusqu'au vendredi 02.08.24 Facture pour la taxe d'examen en même temps que l'admission	au moins 3 mois avant le début de l'examen final	<input type="checkbox"/>	02.08.2024
Contrôle de la taxe d'examen (délai 30 jours)		<input type="checkbox"/>	09.09.2024
Convocation à l'examen / programme d'examens / point de départ examen pratique (partie 3 de l'examen) : vendredi 20.09.2024 Avec la convocation, vous recevez les dates, les heures et les experts responsables qui vous concernent.	au moins 6 semaines avant le début de l'examen final	<input type="checkbox"/>	20.09.2024
Remise du travail de diplôme en trois exemplaires et électroniquement en PDF au plus tard le vendredi 04.10.2024.	au plus tard 4 semaines avant le début de l'examen final	<input type="checkbox"/>	04.10.2024
Profil du chien 1 et du chien 2 remis au plus tard le vendredi 04.10.2024.	au plus tard 4 semaines avant le début de l'examen final	<input type="checkbox"/>	04.10.2024
Séance d'attribution des notes de la Commission d'assurance qualité		<input type="checkbox"/>	25.11.2024
Décision écrite (résultat d'examen et certificat)		<input type="checkbox"/>	29.11.2024

Renseignements supplémentaires pour l'examen pratique :

Les candidats/candidates sont responsables d'organiser la présence des deux chiens nécessaires à cet examen. Les deux chiens sont mis à disposition par l'école de chiens guides d'aveugles des candidats/candidates. Ils doivent correspondre aux profils suivants :

- Chien 1 : connaît peu ou ne connaît pas le candidat / la candidate (n'a pas été formé ni suivi par lui/elle), âgé d'au moins 14 mois, en formation depuis quatre semaines au plus ou encore dans la famille de parrainage, les aspects médicaux ne doivent pas être pris en compte (ne sont pas couverts par cette épreuve).
- Chien 2 : connaît bien le candidat / la candidate (est formé par lui/elle), âgé d'au moins 16 mois, clarifications médicales effectuées, tempérament se prêtant au rôle de chien d'aveugle, en formation depuis au moins deux et aux plus cinq mois.

Les consignes « Les candidats/candidates évaluent les aptitudes d'un chien adulte » et « Les candidats/candidates élaborent une séquence de formation sur la base de consignes concrètes et travaillent au harnais avec un chien adulte en formation » sont exécutées dans la ville la plus proche (Bâle, Lausanne, Saint-Gall, Lugano).

Les candidats seront informés du point de départ de l'évaluation d'aptitude et de la convocation à l'examen au moins 6 semaines avant le début de l'examen. (20.09.2024). En guise de préparation à l'examen pratique, les candidats/candidates sont priés d'étudier les lieux et de réfléchir à différents parcours pour le travail avec les chiens, sachant que le parcours doit débuter et se terminer au même endroit et qu'il devrait durer 40 minutes.

2. Avant l'examen pour les experts

Objet	Exigences selon le règlements/les directives d'examen		Délais
Formation pour les experts		<input type="checkbox"/>	24.09.2024

3. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes aura lieu jeudi 5 juin 2025 à Zurich.

4. Règlements et directive actuelles

Vous trouverez de plus amples informations dans le règlement et dans les directives. Celles-ci sont disponibles sur la page d'accueil de UCBA à l'adresse suivante <https://www.ucba.ch/examen-federal/instructeur-de-chiens-guides>.

Veillez noter que les directives peuvent être modifiées en fonction de de la publication actuelle. La version la plus récente des directives est mise en ligne en même temps que la publication.